

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026**

**Délibération n° 2026\_071**  
**FINANCEMENT D'ACTIONS MENEES PAR LA VILLE ET SON CCAS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES : CONVENTION AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAR, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENT EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

**ABSENTES : 2**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER**

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources Humaines, Vie des quartiers, Manifestations et Relation à l'usager, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac mène depuis plusieurs années une politique volontariste concernant la place des personnes handicapées dans la ville.

Cette politique a été affirmée dès 2002 dans le cadre de l'Agenda 21, traduite en 2007 par la Charte Ville-Handicap et renforcée en 2008 par la signature d'une première convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique visant l'emploi des personnes handicapées. La précédente convention avait été signée conjointement avec la ville de Bruges pour la période 2019 – 2023.

De nombreuses actions ont été menées afin de recruter des travailleurs handicapés, d'améliorer les procédures de reclassement et l'aménagement des postes de travail des personnes ayant des restrictions d'aptitude notamment physiques. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est ainsi passé de 5,98 % au début de la précédente convention à 9,13% en 2024.

Les objectifs d'une nouvelle convention sont de maintenir durablement un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap supérieur au seuil réglementaire de 6 %, en renforçant une politique de recrutement plus inclusive, de poursuivre et structurer l'accompagnement des agents en situation de reclassement et de consolider la politique de maintien dans l'emploi. La collectivité entend également renforcer l'anticipation des situations à risque afin de sécuriser les parcours professionnels et de prévenir les ruptures.

Cette convention s'accompagne, au profit de la Ville et du CCAS, d'un financement par le FIPHFP sur 4 ans d'un montant total de 295 000 €. Ce financement est destiné à participer principalement aux études et aménagements de poste, à l'information, la formation et la mobilité professionnelle des travailleurs handicapés et la sensibilisation des agents en relation avec les travailleurs handicapés. Cette convention entre en vigueur à la date du 1er janvier 2026 et son terme est fixé au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail réunie le 9 décembre 2025,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Economie-Emploi et Participation citoyenne en date du 20 avril 2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention relative au financement d'actions menées par la Ville et le CCAS de Mérignac à destination des personnes en situation de handicap telle que présentée ci-jointe ;


**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le 29/04/26  
ID 033-213302813-20260427-14000-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



**Jean-Charles ASTIER**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*